

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**

Séance du 06 janvier 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation :
30 décembre 2022
Date d'affichage : 30 décembre 2022

Nombre de membres afférents
au Conseil : 19
Nombre de membres
en exercice : 16
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 14

**OBJET : Demande de
subvention auprès de l'Etat au
titre de la Dotation de soutien
à l'investissement local (DSIL)
pour la rénovation thermique
des écoles élémentaire et
maternelle**

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 06 janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT, Damien SANTON.

Absents : Mmes Stéphanie BOHN (procuration à M. Anthony GIRARD), Justine FECHOZ (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT.

Madame Gilda STRAPPAZZON a été élue secrétaire de séance.

Il est rappelé qu'en vue de réaliser des économies d'énergie, la municipalité s'engage dans une démarche de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Dans ce contexte, la Commune a fait réaliser un audit énergétique sur les deux écoles, qui témoigne de cette nécessité.

L'école élémentaire a fait l'objet d'une extension en 2007, les ouvrants ont été changés lors de cette opération. Par suite du diagnostic énergétique, il est conseillé des changements d'ouvrants sur le bâtiment existant.

Le choix des premiers travaux se porte sur une partie des ouvrants du bâtiment existant, qui sont peu performants.

Sur l'école élémentaire, il est envisagé de changer une partie des ouvrants sur la partie du bâtiment la plus ancienne.

Concernant l'école maternelle, le diagnostic énergétique réalisé préconise de changer les ouvrants sur le bâtiment en totalité.

L'objectif de cette opération est d'améliorer ses performances thermiques qui sont médiocres actuellement pour assurer un service public de qualité en améliorant le confort des élèves et des enseignants et réaliser des économies d'énergie.

Le montant des travaux s'élève à 154 480.64 € H.T et devraient débiter en juillet 2023.

Le plan de financement est le suivant :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses (H.T)	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes (H.T)
Changement des ouvrants école élémentaire	74 025.44 €	Subvention ETAT-DSIL	35 % Sur la base de 154 480.64 € H. T	54 068.22 €
Changement des ouvrants école maternelle	80 455.20 €			
TOTAL H. T	154 480.64 €	Total subvention attendue		54 068.22 €
TVA	30 896.13 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		131 308.55 €
TOTAL TTC	185 376.77 €	TOTAL TTC		185 376.77 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet de « rénovation thermique » des deux écoles,
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 154 480.64 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître la participation financière de l'Etat au titre de la DSIL,
- **DEMANDE** à la préfecture dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2023 une subvention de 54 068.22 € pour la réalisation de cette opération,
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2023,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents correspondants.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

